



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/973
S/26039
6 juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 19 de l'ordre du jour
ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-huitième année

Demande d'admission de la Principauté d'Andorre
à l'Organisation des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Conformément à l'article 135 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et à l'article 59 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire distribuer ci-joint le texte de la demande d'admission de la Principauté d'Andorre à l'Organisation des Nations Unies, formulée dans une lettre datée du 9 juin 1993, adressée au Secrétaire général par le chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre.

ANNEXE

Lettre datée du 9 juin 1993, adressée au Secrétaire général
par le chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre

Conformément aux dispositions de l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, de l'article 58 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et de l'article 134 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur, au nom de la Principauté d'Andorre et en ma qualité de chef du Gouvernement, de demander l'admission de la Principauté d'Andorre à l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais donc très obligé de bien vouloir saisir le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de cette demande à leurs prochaines réunions.

Ainsi qu'il est mentionné dans la déclaration officielle ci-annexée, la Principauté d'Andorre est prête à accepter et à remplir les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies.

(Signé) Oscar RIBAS REIG

Déclaration

Me référant à la demande d'admission de la Principauté d'Andorre à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de déclarer, au nom de la Principauté d'Andorre et en ma qualité de chef du Gouvernement de cette principauté, que la Principauté d'Andorre accepte les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à les remplir.

(Signé) Oscar RIBAS REIG
